

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20-01-18

Dossier complet le :

01-03-18

N° d'enregistrement :

2018-5999

1. Intitulé du projet

Réalisation de travaux de construction d'ombrières photovoltaïques

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REDEN INVESTISSEMENTS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARRIBE Jean Jacques

RCS / SIRET

5 1 3 | 0 7 3 | 0 8 0 | 0 1 6 4 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Installation photovoltaïque sur ombrières d'une puissance supérieure à 250KWc.
41 a	Aires de stationnement ouverts au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- La commune de Saint Astier souhaite réhabiliter une réserve foncière artificialisée et en friche, ancienne déchetterie, en aménageant un parking de stationnement VL avec des ombrières photovoltaïques, lieu-dit Les Courroies - 24 110 SAINT ASTIER.
- Ce terrain est déjà artificialisé sur le premier tiers par un revêtement bitume bi couche (accès) et sur le reste par de la castine.
- Une butte enherbée de 2 m50 de haut est constituée par des remblais tout venant et occupe toute la largeur du terrain et 50% du terrain du sud vers le nord. Elle sera réutilisée comme merlon en forme de U sur la périphérie du terrain puis végétalisée avec des essences locales pour répondre aux prescriptions paysagères de l'Architecte des Bâtiments de France (zone ZPP - N).
- Les ombrières photovoltaïques sont constituées d'une charpente métallique, dimensionnée aux normes neige et vent, et sont posées sur des fondations béton.
- la surface couverte est de 7 730 m² et permettra de protéger 438 places de parking VL.
- La puissance installée sera de 1152 KWc.

4.2 Objectifs du projet

- La commune de Saint Astier dispose d'un foncier dormant, ancienne déchetterie désaffectée, à environ 500 mètres du coeur de la ville, accessible par un chemin piétonnier déjà aménagé ("Chemin des roches"). Ce terrain artificialisé, clôturé et plan, se situe en bordure de la D 43.

Ville-centre de la communauté de communes Isle-Vern-Salembre en Périgord, elle connaît une croissance importante de sa fréquentation, au regard de son patrimoine historique remarquable mais aussi par le dynamisme des activités culturelles

(festivals -concerts - spectacles - marchés périgourdins) au succès grandissant constant.

- Un problème récurrent devient crucial : les parkings existants en centre ville et en périphérie n'absorbent plus le trafic passager ou permanent.

L'objectif est d'éloigner les véhicules du coeur de ville en créant un parking de proximité significativement important et confortable avec un accès piétonnier typé (déjà existant) et la mise en place de navettes de petits bus de la Communauté de Communes, à énergie électrique.

- Ce terrain répond clairement à cet objectif et pérennisera la volonté locale de rester "ville verte" .

- La centrale photovoltaïque en couverture produira l'équivalent de la consommation électrique de 700 foyers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1) - À l'état initial, le terrain artificialisé comme décrit plus haut, présente une pente naturelle moyenne de 2% du nord vers le sud, et de moins de 1% de l'est (RD 43) vers l'ouest (Chemin des Roches). Une noue d'infiltration existante recueille les eaux pluviales en bordure de terrain, côté chemin des Roches (ouest) - capacité utile d'environ 600 m³.

- Ce dispositif de gestion des eaux pluviales, la réutilisation des remblais enherbés perméables, la nature du sol filtrant (castine calcaire) seront analysés et optimisés dans un D.L.E. validé par la Préfecture.

- Les ombrières disposeront de cheneaux et de descentes le long de chaque poteau de la structure.

2) - Des kits anti pollution et anti hydrocarbures seront prévus pendant toute la durée des travaux et les engins seront stationnés sur une aire des services techniques de la mairie 300 m plus bas.

- La préparation du site consistera dans l'enlèvement de la butte artificielle enherbée de remblais pour en faire des merlons en forme de U, sur la périphérie du terrain. Ils seront réenherbés puis plantés de végétations arbustives locales comme préconisé par l'Architecte des Bâtiments de France (zone ZPP-N).

- Les travaux, intégralement à la charge du Maître d'ouvrage, dureront 3 mois environ, sans interruption.

- Les zones de chantier demeureront clôturées et comporteront une base de vie et une zone de stockage pour les équipements.

3) - Pas de terrassement . Terrain déjà artificialisé et plan. Seules les fondations béton des poteaux seront coulées dans des trous individuels. Mise en place au sol d'un sens de circulation

4) - Pose des structures en acier galvanisé charpente puis des descentes d'eau puis du système d'intégration puis des modules photovoltaïques. Les câbles seront disposés dans des chemins de câble en toiture, les onduleurs multi-strings fixés à la structure.

5) - Tranchée entre le poste de transformation et le poste de livraison (10 ML) et en bout des onduleurs vers le poste de transformation (30 ML) - Implantation des locaux techniques et du poste de livraison.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- La centrale sera exploitée pendant 30 ans.

- La maintenance préventive et curative sera assurée directement par les équipes Reden Technique, à partir d'un système de télé-suivi, à l'usine de Roquefort (47).

- La production sera intégralement injectée dans le réseau EDF.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation d'urbanisme : Permis à construire.
- Dossier loi sur l'eau au titre de l'article R.214-1 du Code de l'environnement - Nomenclature 2.1.5.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Puissance de la centrale photovoltaïque.	1 552 KWc
- Superficie de l'unité foncière.	16 610 m ²
- Superficie projet.	7 730 m ²
- Nombre de places de parking.	430

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Les Courroies

24 110 SAINT ASTIER

Parcelles BT 184 - BT 257 -
BT 258 - BT 260 - BT 268 - BT
270 - BT 272.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0°31'35"E Lat. 45°09'11"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- à 500 mètres SE : ZNIEFF de type II 720012842 : "Vallée de l'Isle de Périgueux à St. Antoine s/L'Isle, le Jouis et le Vern". Hors périmètre - projet éloigné de la proximité immédiate de l'Isle et en hauteur route des Roches : +40 mètres.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments classés aux environs sans covisibilité : - Château du Puy à 1.8kms - PA 00082802 - Pas de covisibilité (versant opposé) - Chapelle des Bois à 1.5kms - PA 24000068 - Pas de covisibilité (dans des bois) - Château de Puyferrat à 2.0kms - PA 00082803 - Pas de covisibilité. - Chartreuse de Fareyrous à 3kms - PA 24000069 - Pas de covisibilité. - Maison à 0.600km - PA 00082805 - Pas de covisibilité (centre bourg) - Maison à 0.600km - PA 00082806 - Pas de covisibilité (centre bourg)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet Hors périmètre : PPRI approuvé le 01/02/2000 PPRI Agglo. Périgueux prescrit le 11/03/2015
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager sur la commune : Site en bout du Zonage ZPP - N Contact pris avec le STAP - Mme Pia Hannisen (A.B.F.) pour prescriptions aménagement paysager . Accord de principe avec prescriptions.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 500 m SE - FR 7200661 - Directive habitat - "Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la dordogne"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monuments classés aux environs sans covisibilité : - Château du Puy à 1.8kms - PA 00082802 - Pas de covisibilité (versant opposé) - Chapelle des Bois à 1.5kms - PA 24000068 - Pas de covisibilité (dans des bois) - Château de Puyferrat à 2.0kms - PA 00082803 - Pas de covisibilité. - Chartreuse de Fareyrous à 3kms - PA 24000069 - Pas de covisibilité. - Maison à 0.600km - PA 00082805 - Pas de covisibilité (centre bourg) - Maison à 0.600km - PA 00082806 - Pas de covisibilité (centre bourg)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain déjà artificialisé et imperméabilisé avec gestion des eaux pluviales vers des fossés de recueil existants, sans modification.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Dépôt sauvage de gravats tout-venant mélangé à de la terre - Environ 400m ³ , déposés depuis la fermeture du site. - Seront évacués et placés en décharge par le Maître d'ouvrage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de continuité écologique, ou d'enjeu faune/flore, compte tenu de la nature du site et de son historique - Hors périmètre protégé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Recensés source Géorisque:</p> <p>Inondation : hors périmètre PPRI Mouvement de terrain : affaissements, chutes de pierre : non - Pas de PPRN Mouvement de terrain : glissement de terrain - tassements différentiels - non - Pas de PPRN Phénomènes météo : vent et grains - Pas de PPRN. Risque industriel : non - Pas de PPRN Zone de sismicité : 1 Aléa très faible</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase chantier : entrée et sortie des PL À l'exploitation : utilisation du parking.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site dans le périmètre d'un zonage ZPP - N : - contact pris avec Mme Pia Hanninen Architecte des Bâtiments de France du STAP 24 pour aménager le volet paysager . - Accord de principe avec prescriptions.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce terrain artificialisé et en friche, est dans le périmètre d'une ZPP - N mais situé en bordure de la D43 et d'une falaise pour sa partie Est, en surplomb (route des Roches) , à environ 500 du centre bourg, pour sa partie sud et ouest. le terrain ne se voit pas du bourg mais peut présenter une co-visibilité sur la partie ouest.

Le STAP 24 a été sollicité pour un RV pour un aménagement à minima du volet paysager ("murs végétaux") permettant "d'encadrer" le projet sur sa partie présentant un impact visuel potentiel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la localisation, de l'état initial du site (terrain artificialisé sur environ 1.7ha), ce projet d'ombrières photovoltaïques a du sens pour la commune, qui trouve une occasion de désengorger les stationnements compliqués dans le centre ville, dans un confort appréciable et de mener une action concrète pour rendre la ville historique plus attrayante. La trame paysagère sera aménagée d'après les prescriptions du STAP 24

Pas d'enjeu environnemental particulier, ni de risques ou de nuisances ni pendant les travaux, ni durant l'exploitation. La gestion des eaux pluviales prenant en compte ce projet sera précisée dans un Dossier Loi sur l' Eau.

À tous ces titres, ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 6 : zones de protection naturelles aux environs du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roquefort

le,

24 février 2018

Signature

